

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU RHÔNE  
Communauté de communes de la vallée du Garon



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N° 2025-99**

---

**L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, à 18h30.**

Le Conseil communautaire dûment convoqué le neuf décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à Vourles, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Mme Valérie GRILLON

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 10

Nombre de conseillers communautaires absents : 1

**PRESENTS :**

MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, Mme Marie DECHESNE, MM. Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, M. Alain GARDETTE, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Jean-Philippe GILLET, Mmes Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Pascale MILLOT, Martine MORELLON, M. Jean-François PERRAUD, Mme Catherine STARON.

**ABSENTS REPRÉSENTES :**

Mme Monia BEN SLAMA donne pouvoir à M. Jérôme CROZET

Mme Agnès BERAL donne pouvoir à M. Pierre FRESSYNET

M. Martial GILLE donne pouvoir à M. Guillaume LEVEQUE

Mme Corinne JEANJEAN donne pouvoir à M. Pierre FOUILLAND

Mme Christine MARCILLIERE donne pouvoir à M. Jean-Philippe GILLET

M. Grégory NOWAK donne pouvoir à M. Jean-François PERRAUD

Mme Claire REBOUL donne pouvoir à Mme Patricia GRANGE

Mme Céline ROTHEA donne pouvoir à Mme Françoise GAUQUELIN

Mme Anne-Claire ROUANET donne pouvoir à Mme Valérie GRILLON

M. Roland WILPUTTE donne pouvoir à Christiane CONSTANT

**ABSENTS :**

M. Ernest FRANCO

*Publiée le 22 décembre 2025*

**Objet : Approbation du budget primitif 2026**

---

Vu le rapport établi par Mme Catherine Staron :

Après l'adoption du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 en séance du 25 novembre 2025, le budget primitif communautaire 2026 est présenté à l'assemblée délibérante.

Le ROB 2026 transmis aux Conseillers Communautaires et présenté en séance, détaille les différents postes budgétaires d'intervention, ainsi que l'ensemble des ressources de financement, ainsi que les opérations d'investissement prévues au budget primitif 2026.

A la suite de cette présentation, il est proposé au vote des Conseillers Communautaires, le budget primitif 2026, selon la nomenclature M57, présenté par nature, chapitre par chapitre, pour la section d'exploitation et pour la section d'investissement.

Ce budget et présenté également par fonction et il est synthétisé par la balance générale suivante :

Pour la section de fonctionnement et d'investissement :

CC VALLEE DU GARON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026			
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	11 073 060,00	11 073 060,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
Total de la section d'investissement (2)		11 073 060,00	11 073 060,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	27 083 133,00	27 083 133,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		27 083 133,00	27 083 133,00
		TOTAL DU BUDGET (4)	38 156 193,00
			38 156 193,00

Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement sont en équilibre et s'élèvent respectivement 27 083 133,00 euros

Les dépenses et les recettes de la section d'investissement sont en équilibre et s'élèvent respectivement à 11 073 060,00 euros.

Ce budget 2026 propose une section d'investissement comprenant des Autorisations de programmes, Crédits de paiement Pluriannuel (AP / CP).

## CC VALLEE DU GARON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A
DEPENSES								
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II				III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>14 267 526,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 380 000,00</b>	<b>11 073 060,00</b>	<b>11 073 060,00</b>	<b>6 587 000,00</b>	<b>4 486 060,00</b>	<b>11 073 060,00</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	208 500,00	0,00	0,00	91 000,00	91 000,00	0,00	91 000,00	91 000,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	592 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	1 381 500,00	0,00	0,00	2 132 000,00	2 132 000,00	0,00	2 132 000,00	2 132 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 000,00	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00
<b>Total des opérations d'équipement (3)</b>	<b>10 110 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 380 000,00</b>	<b>6 587 000,00</b>	<b>6 587 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 587 000,00</b>	<b>6 587 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>12 292 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 380 000,00</b>	<b>8 940 000,00</b>	<b>8 940 000,00</b>	<b>6 587 000,00</b>	<b>2 353 000,00</b>	<b>8 940 000,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	864 560,00	0,00		1 188 060,00	1 188 060,00		1 188 060,00	1 188 060,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>864 560,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 188 060,00</b>	<b>1 188 060,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 188 060,00</b>	<b>1 188 060,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	740 000,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>13 897 310,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 380 000,00</b>	<b>10 628 060,00</b>	<b>10 628 060,00</b>	<b>6 587 000,00</b>	<b>4 041 060,00</b>	<b>10 628 060,00</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	290 216,00			195 000,00	195 000,00		195 000,00	195 000,00
041 Opérations patrimoniales (7)	80 000,00			250 000,00	250 000,00		250 000,00	250 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>370 216,00</b>			<b>445 000,00</b>	<b>445 000,00</b>		<b>445 000,00</b>	<b>445 000,00</b>

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
--	------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II

Total des dépenses d'investissement cumulées	11 073 060,00
--	---------------

La section investissement est composée d'opérations annuelles et pluriannuelles (AP).

Le détail de ces dernières est indiqué sur le tableau ci-dessous et représente un montant global de de crédits de paiement (CP) de 6 587 000,00 € en 2026

## CC VALLEE DU GARON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT							A2.1

## Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
2401	BATIMENT - GENDARMERIE	24APBAT01	1 175 780,71	0,00	157 000,00	157 000,00	157 000,00	0,00
2402	BATIMENT - AGRICULTURE	24APBAT01	1 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2404	BATIMENT - COLLECTIF							
2404	BATIMENT - TIERS LIEUX SIEGE	24APBAT01	1 725 815,01	0,00	550 000,00	550 000,00	550 000,00	0,00
2420	VOIRIE ET POLITIQUE CYCLABLE AP	24VOIRIE01	10 575 252,46	0,00	5 400 000,00	5 400 000,00	5 400 000,00	0,00
2440	TERRITOIRE - POLITIQUE DE L'HABITAT	24TER01	42 532,00	0,00	430 000,00	430 000,00	430 000,00	0,00
2501	BATIMENT - LOGEMENT AGRICOLE - EX MJC	24APBAT01	420 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00
TOTAL			15 739 380,18	0,00	6 587 000,00	6 587 000,00	6 587 000,00	0,00

Après s'être assuré de l'équilibre réel des opérations financières en dépenses et en recettes, tel que ci-dessous :

## CC VALLEE DU GARON - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES BUDGETAIRES		
EQUILIBRE BUDGETAIRE		C1.1

## COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 365 000,00	1 365 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	3 260 008,00	3 260 008,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 895 008,00	1 895 008,00

Les 2 sections étant équilibrées et l'équilibre réel étant atteint,

---

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité des membres votants,

Contre (2) : Mme Christiane CONSTANT, M. Roland WILPUTTE

Abstentions (2) : M. Jean-François PERRAUD, M. Grégory NOWAK

**ADOPTE le budget primitif 2026 tel que présenté en séance ;**

**AUTORISE Madame la Présidente à exécuter l'ordonnancement de ce budget 2026 ;**

Extrait certifié conforme,

1

---

<sup>1</sup> La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)